

## ANNEXE 1

### TARIFS REDEVANCE ET PRESTATIONS « RESIDENCE LA BERJALLIERE »

#### **Tarifs Redevance**

TARIF HEBERGEMENT 2022/2023 (comprend : eau, électricité, chauffage)  
(valable à partir du 1<sup>er</sup> avril 2022)

Tarif hébergement - 1 personne	<b>24,99 € / jour</b> <i>Soit 774,69 € pour un mois de 31 jours</i> <i>Soit 749,70 € pour un mois de 30 jours</i> <i>Soit 699,72 € pour un mois de 28 jours</i>
Tarif hébergement - 2 personnes	<b>29,99 € / jour</b>

Le règlement de ces prestations s'effectue auprès du secrétariat. L'ensemble du personnel ne peut pas et ne doit pas recevoir d'argent de la part des résidents ou des familles pour le travail effectué.

Le tarif est défini et peut être réévalué chaque année par le conseil départemental de l'Isère.

#### **Tarifs Prestations**

Le tarif des prestations est défini et peut être revalorisé, dans le respect de l'article L.342-3 du CASF, chaque année par le Conseil d'Administration du CCAS.

##### **1) Restauration :**

Tranche tarifaire personne seule	Tarif 2023	Tranche tarifaire couple
Moins de 11 001,36 €	5,10 €	Moins de 17 079,72 €
de 11 001,37 € à 20 000	8,50 €	de 17 079,73 € à 25 200 €
Plus de 20 001 €	9,20 €	Plus de 25 200 €
Extérieur	11,20 €	
Café gourmand	3,50 €	
Invité résident	11,20 €	
Repas enfant (moins de 12 ans)	6,50 €	

##### **2) Autres prestations :**

Prestations	2023
Utilisation lave-linge	2,75 €
Réfection clé appartement	90,00 €
Réfection badge entrée parking	8,00 €
Participation au transport	1,65 €
Remplacement néon	3,80 €
Location placard d'appoint	5,10 € / mois
Participation forfaitaire chauffage (octobre à avril)	5,10€ / mois
Photopies	0,10 €
Matériel travaux manuels	0,50 €
Facturation remise en état appartement (en cas d'écart dûment constaté entre l'état des lieux entrant et sortant)	150,00 €